



Ai-je besoin d'une protection...

...supplémentaire pour les objets de grande valeur ?

Il est essentiel de connaître la valeur du contenu de votre résidence pour déterminer le niveau de protection dont vous avez besoin. Votre courtier d'assurances peut vous aider à trouver les outils et ressources nécessaires à cette fin.

LA PLUPART DES POLICES LIMITENT L'INDEMNISATION POUR DES OBJETS ET DES CATÉGORIES SPÉCIFIQUES

En règle générale, les polices qui couvrent les biens personnels prévoient des limites spéciales quant aux garanties offertes pour des objets particuliers ou pour certaines catégories de biens. Si vous voulez en garantir la pleine valeur de remplacement ou la pleine valeur marchande, vous devez souscrire une assurance distincte et payer les primes appropriées. Cette pratique vise à permettre à tous les consommateurs d'obtenir une assurance de base à un prix raisonnable, en laissant aux propriétaires d'objets de grande valeur le soin de payer les coûts supplémentaires nécessaires pour assurer ces objets. En voici des exemples :

- Les bijoux, montres, pierres précieuses et fourrures
- Les collections de monnaies
- L'argenterie et l'orfèvrerie
- L'argent ou les lingots
- Les biens d'entreprise

UN INVENTAIRE DÉTAILLÉ DE VOS BIENS VOUS AIDERA À DÉTERMINER LE NIVEAU DE PROTECTION DONT VOUS AVEZ BESOIN

L'un des meilleurs moyens de déterminer si vos biens personnels sont adéquatement couverts est de dresser un inventaire du contenu de votre maison et de le passer en revue avec votre courtier d'assurances. Un tel inventaire vous aidera à détailler vos pertes si vous devez faire une réclamation. Il vous permettra aussi de déterminer si votre protection répond à l'ensemble de vos besoins. L'inventaire devrait comprendre une liste de vos biens, accompagnée d'une brève description ou d'une photo ainsi que d'une estimation de la valeur de remplacement de chaque objet. Vous voudrez peut-être faire une vidéo de vos pièces, de vos placards et de vos étagères que vous conserverez hors de votre résidence. Ou encore vous pouvez vous servir du formulaire d'inventaire des biens personnels de l'Association des courtiers d'assurances du Canada, disponible en ligne à l'adresse suivante : www.courtiersdassurancesnb.ca

UNE ESTIMATION PROFESSIONNELLE VOUS PERMETTRA DE SOUSCRIRE

L'ASSURANCE SUPPLÉMENTAIRE DONT VOUS AVEZ BESOIN

Si vous voulez faire assurer séparément des objets de grande valeur qui excèdent les limites prévues dans votre police, vous

devrez probablement les faire évaluer par un estimateur professionnel afin que votre assureur puisse établir le niveau de protection approprié. Selon le type de biens et l'information que vous pouvez fournir concernant la valeur de ces derniers, il est possible que l'estimateur fasse des recherches de son côté. Quoi qu'il en soit, il vous fournira une estimation de la valeur des biens à assurer, moyennant l'acquittement de frais.

DES CONSEILS POUR TROUVER UN ESTIMATEUR DE BIENS PERSONNELS :

Commencez par demander une recommandation à votre courtier d'assurances. Assurez-vous d'engager un estimateur accrédité qui possède une expérience pertinente et qui fournira un rapport écrit conforme aux normes de la profession.

www.courtiersdassurancesnb.ca

